

**بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ**

﴿ وَلَا تَأْكُلُوا أَمْوَالَكُمْ بَيْتَكُمْ بِالْبَاطِلِ وَتَأْكُلُوا بِهَا إِلَى الْحُكَمَ لِتَأْكُلُوا فِرِيقًا مِّنْ أَمْوَالِ النَّاسِ بِالْأَثْمِ وَأَثْنَمْ تَعْلَمُونَ ﴾

سُورَةُ الْبَقَرَةِ ١٨٨/٢

وَعْنَ أَبِي هَرِيرَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ، أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ  
أَنْتُرُونَ مِنَ الْمُفْسِدِ؟ قَالُوا: الْمُفْسِدُ فِينَا مَنْ لَا يَرْهَمُ لَهُ وَلَا مَنَاعَ. فَقَالَ: « إِنَّ الْمُفْسِدَ مِنْ أَمْتَنِي مَنْ يَأْتِي يَوْمَ الْقِيَامَةِ بِصَلَّةٍ وَصَيْمَانٍ وَزَكَاةً، وَيَأْتِي وَقَدْ  
شَتَّمَ هَذَا، وَقَدْ فَرَّ هَذَا وَأَكَلَ مَا لَهُ، وَسَفَكَ دَمَ هَذَا، وَضَرَبَ هَذَا، فَيُغَنَّى هَذَا  
مِنْ حَسَنَاتِهِ، وَهَذَا مِنْ حَسَنَاتِهِ، فَإِنْ فَيَبْتَ حَسَنَاتِهِ قَبْلَ أَنْ يَعْصِيَ مَا عَلَيْهِ، أَخْذَ  
مِنْ خَطَايَاهُمْ فُطِرَحَتْ عَلَيْهِ، ثُمَّ طَرَحَ فِي النَّارِ ۝ مُسْلِمٌ فِي كِتَابِ الْبَرِّ (٥٩)، وَالْتَّرْمِذِيُّ فِي كِتَابِ الْقِيَامَةِ (٢)

### **Mes chers frères !**

L'un des principes de la morale islamique est le droit des serviteurs. Les savants ont dit que respecter le droit des serviteurs, c'était faire preuve de compassion envers les créatures d'Allah. Allah le Très-Haut a protégé l'humain : sa vie, ses biens et son honneur sont sacrés. C'est pourquoi, lorsque le Coran dit : « **Ne vous appropriez pas mutuellement vos biens par des moyens injustes** »<sup>1</sup>, il interdit toute forme d'injustice.

Les droits des gens ne se limitent pas au vol. Humilier, tenir des propos blessants, retarder le remboursement d'une dette, priver un travailleur de son dû, nuire à la réputation des gens, que ce soit sur les réseaux sociaux ou dans la vie réelle, sont autant d'atteintes aux droits des gens. D'ailleurs, notre Prophète (saw) a dit : « *Le musulman est celui dont les musulmans sont à l'abri du mal de sa langue et de ses mains.* »<sup>2</sup> Autrement dit, le domaine du droit des serviteurs s'étend partout : du foyer au commerce, du lieu de travail aux réseaux sociaux.

Aujourd'hui, l'une des crises que vit notre société est la crise de confiance. Nous vivons à une époque où les gens ne peuvent plus se faire confiance. La première cause de cette perte de confiance est l'affaiblissement de la droiture et de la justice. Par exemple : cacher un défaut lors de la vente d'un produit sur internet, mettre un locataire en difficulté par une augmentation importante du loyer, ignorer le travail d'un employé sur le lieu de

travail, ne pas être ponctuel à ses rendez-vous... Chacun de ces actes entraîne une lourde responsabilité tant dans ce monde que dans l'au-delà.

D'ailleurs, notre Prophète (saw) dit dans un hadith : « *Le ruiné de ma communauté, c'est celui qui, au Jour de la Résurrection, viendra avec des prières, des jeûnes et des aumônes, mais aura insulté un tel, calomnié un tel, fait couler le sang d'un tel et frappé un tel. On donnera alors ses bonnes actions à celui-ci et à celui-là. Et si ses bonnes actions s'épuisent avant que l'on ait réglé ses comptes, on prendra alors une partie de leurs péchés et on l'en chargera. Ensuite, il sera jeté dans le feu.* »<sup>3</sup> Ce hadith révèle une réalité importante : même des actes d'adoration comme la prière et le jeûne peuvent ne pas suffire en cas d'injustices commises envers les gens.

### **Chers fidèles !**

Le Coran rappelle également : « **Et donnez la pleine mesure quand vous mesurez; et pesez avec une balance exacte.** »<sup>4</sup>. Ce verset souligne que la justice ne s'applique pas seulement au tribunal, mais aussi dans le commerce, la parole, le comportement, les relations sociales et professionnelles. C'est pourquoi le moyen de se protéger du droit des serviteurs est de placer la justice au centre de notre vie.

Obtenir le pardon des personnes envers lesquelles nous avons commis une injustice est essentiel. Le pardon obtenu ici-bas allège les comptes dans l'au-delà.

Qu'Allah fasse de nous des croyants qui ne causent aucun tort, ni par leurs actes ni par leurs paroles. Âmîne.